



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

ID : 033-200027068-20151123-13-DE

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2015

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67**  
**Date de convocation : 17 novembre 2015**

L'an deux mille quinze le vingt trois novembre à 18 H 00, le conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , David RESENDÉ (*prend part à la séance à partir de la délibération n°15.11.139*), Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Bruno LAVIDALIE , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Michel VACHER , Michel MILLAIRE , Isabelle FEYRY , Val DUCLOS , Michel GALAND , Monique JULIEN , Thierry MARTY , Mélanie BOISSAVIE , Patrick NIVET , Annie POUZARGUE , Denis SIRDEY , Loïc MAGNAN , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Joël BAYLE , Jean Claude ABANADES , Paquerette PEYRIDIEUX , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Philippe FAURT , Mireille CONTE-JAUBERT , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Sophie BLANCHETON pouvoir à Gérard MUSSOT, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Bernard NADEAU pouvoir à Isabelle FEYRY , Catherine BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Jean-Paul GARRAUD pouvoir à Mélanie BOISSAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Isabelle HARDY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Monique JULIEN, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON

**Absents :**

Claire BLONDEL, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Gonzague MALHERBE

-----  
Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance  
-----

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

Envoyé en préfecture le 30/11/2015  
Reçu en préfecture le 30/11/2015  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20151123-13-DE

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné la secrétaire de séance : Madame Corinne VENAYRE
- pris les délibérations suivantes :

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 13

Nombre de conseillers absents : 4

Monsieur le Président propose de changer l'ordre de passage des délibérations.

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, Président

### 15-11-138 : Installation de nouveaux conseillers communautaires

A l'unanimité, le Conseil communautaire procède à l'installation de :

- Monsieur Stéphane CATALAN, conseiller communautaire de la commune de Saint-Médard de Guizières
- Madame Mélanie BOISSAVIE, conseillère communautaire de la commune de Libourne

### 15-11-139 : Élection d'un Vice-président

Le Conseil communautaire a procédé à l'élection du quatrième Vice-président.

Se sont portés candidats :

Monsieur Georges DELABROY

Madame Chantal DUGOURD

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	63
Bulletins blancs ou nuls	6
Suffrages exprimés	57
Majorité absolue des suffrages exprimés	32

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Georges DELABROY	33
Chantal DUGOURD	24

Monsieur Georges DELABROY est déclaré Vice-président.

### 15-11-140 : Communication des délibérations du Bureau et des actes juridiques pris depuis la séance du Conseil communautaire du 22 septembre 2015

Le Conseil Communautaire a pris acte de la communication des délibérations des Bureaux des 5, 12 octobre, 9 novembre 2015 et des actes juridiques.

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU

**15-11-141 : Constitution de La Cali comme Organisme Intermédiaire (OI) sur l'axe 5 du Programme Opérationnel FEDER/FSE 2014-2020 et signature d'une convention de délégation de tâches avec le Conseil régional d'Aquitaine, Autorité de Gestion**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire décide:

- d'accepter la constitution de La Cali comme Organisme Intermédiaire sur l'axe 5 du PO FEDER/FSE 2014-2020,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de tâches avec le Conseil régional d'Aquitaine et tous les documents afférents.

**15-11-142 : Désignation d'un délégué de La Cali au sein de l'association LibRT - Régie de Territoire du Libournais**

A l'unanimité, le Conseil communautaire désigne, Madame Monique JULIEN, conseillère communautaire, représentante titulaire au sein de l'association.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

**15-11-143 : Avis de La Cali sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale**

A l'unanimité, le Conseil communautaire émet l'avis suivant sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de La Gironde :

Afin de s'inscrire dans les objectifs fixés par la loi NOTRe (territoires pertinents au regard des bassins de vie, accroissement des solidarités financière et territoriale, cohérence de l'exercice et de la répartition des compétences...), et pour permettre au territoire de se doter d'un projet garantissant son développement cohérent à long terme, La Cali, pour ce qui la concerne au sein du projet de SDCI, souhaite que soit arrêté, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un périmètre qui aille au-delà du périmètre actuellement proposé (CALI + CDC du Sud Libournais) en y agrégeant, dès cette date, la CDC du Grand Saint-Emilionnais, la CDC du Fronsadais et une partie de la CDC du Brannais, pour créer une grande Communauté d'Agglomération sur un territoire de projets garantissant la pertinence de l'exercice des compétences et la solidarité du territoire.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

**15-11-144 : Information sur les ventes de lots dans les zones d'activités communautaires**

Le Conseil communautaire prend acte de l'information,

**15-11-145 : Menuiserie Fortin : soutien financier au projet de développement de l'entreprise**

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 10 000 € à la Menuiserie Fortin pour soutenir ses projets de développement,
- signer la convention de partenariat avec la Menuiserie Fortin et tous les documents afférents.

**15-11-146 : Organisation d'un événement sur les activités numériques : attribution d'une subvention**

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser selon l'envergure du salon une subvention à l'association « LINK : Libournais Network » de 10 000 € maximum,
- signer la convention de partenariat avec l'association « LINK : Libournais Network »,

## RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY, Vice-président

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le



ID : 033-200027068-20151123-13-DE

### **15-11-147 : Création d'un service commun "Direction pilotage et expertise des moyens techniques"**

A la majorité par 58 voix et 5 abstentions (*Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Claude ABANADES, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME*), le Conseil communautaire décide:

- d'approuver :

- le principe d'une mutualisation entre La Calé et la ville de Libourne au travers de la création d'un service commun « direction pilotage et expertise des moyens techniques », à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 ;
- la convention constitutive de création dudit service commun, dont le projet est joint à la présente délibération ;
- la fiche d'impact individuelle décrivant les incidences RH liées à l'intégration des deux agents au service commun nouvellement créé ;
- le principe du transfert, au sein des effectifs communautaire, du personnel de la Ville de Libourne attaché à ce service.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

## ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY, Vice-Président

### **15-11-148 : Adoption du système de financement du service commun "Direction pilotage et expertise des moyens techniques" par prélèvement sur attribution de compensation**

A la majorité par 58 voix et 5 abstentions (*Philippe DURAND-TEYSSIER, Jean-Claude ABANADES, Mireille CONTE-JAUBERT, Stéphane CATALAN, Marcel BERTHOME*), le Conseil communautaire décide:

- d'acter que le montant prévisionnel de participation financière de la Ville de Libourne au service commun « Direction pilotage et expertise des moyens techniques » est celui qui résulte de l'application de la convention de service commun, évalué à 98 760,15 € pour 2016,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prélever chaque mois à compter de janvier 2016 sur l'attribution de compensation de la Ville de Libourne le montant prévisionnel correspondant à sa part de financement du service commun « Direction pilotage et expertise des moyens techniques ».

## RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

### **15-11-149 : Modifications du tableau des effectifs**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 :
  - 1 poste d'ingénieur principal (catégorie A) à temps complet.
  - d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ce poste par voie de transfert.
- 1 emploi fonctionnel de Directeur général des services techniques des communes et E.P.C.I. de 40 000 à 80 000 habitants ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir cet emploi par voie de détachement du fonctionnaire nouvellement transféré.
- 1 poste de rédacteur (catégorie B) à temps complet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à pourvoir ce poste par le recrutement d'un agent non titulaire, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée susvisée).

- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

- 1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie B).

Envoyé en préfecture le 30/11/2015  
Reçu en préfecture le 30/11/2015  
Affiché le   
ID : 033-200027068-20151123-13-DE

## TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Alain PAIGNE

### **15-11-150 : Mise en place de la vidéo protection dans les bus sur le réseau urbain de Libourne : avenant n° 8 à la DSP**

A la majorité par 62 pour et 1 abstention (*Kléber AUDINET*), le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 8 afférent à ces opérations.

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

### **15-11-151 : Encaissement des recettes des accueils de loisirs sans hébergement : renouvellement du principe d'encaissement pour l'année 2016**

A la majorité par 62 pour et 1 abstention (*Michel MILLAIRE*)

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- renouveler, au titre de l'année 2016, le principe de l'encaissement, par l'intermédiaire d'une régie de recettes, des produits de l'accueil de loisirs sans hébergement pour le compte de La Cal.
- signer la convention d'encaissement des recettes avec les communes concernées par un accueil de loisirs sans hébergement,

## ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PCET

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON, Président, en l'absence de Monsieur Jacques MESPLEDE, Vice-Président en charge de l'Environnement, du Développement durable et du PCET

### **15-11-152 : SEMOCTOM : rapport annuel d'activité du Prix et de la qualité du Service Public d'Élimination des déchets 2014**

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2014.

### **15-11-153 : SMICVAL : Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des déchets 2014**

Le Conseil communautaire prend acte de la communication du rapport annuel 2014.

## MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY

### **15-11-154 : Groupement de commandes pour l'achat et la livraison d'enveloppes de correspondance : adhésion d'un nouveau membre**

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Coutras au groupement de commandes pour l'achat d'enveloppes de correspondance,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 30/11/2015

Reçu en préfecture le 30/11/2015

Affiché le

**SLOW**

ID : 033-200027068-20151123-13-DE

## 15-11-155 : Groupement de commandes pour l'achat et la livraison de papier de reprographie : adhésion d'un nouveau membre

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Coutras au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention constitutive ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

## 15-11-156 : Dispositif d'éducation artistique et culturelle - Spectacles "jeune public" proposés aux écoles pour l'année 2015-2016

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat liée à cette programmation « jeune public ».
- verser la subvention de 14 550 € à l'association « MKP – MusiK à Pile »,

## PAS DE QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 20H10.

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le  
Fait à Libourne

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président  
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.